

## COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE DE GUYANE, DE MARTINIQUE, DE GUADELOUPE ET DE MAYOTTE

En application du décret n° 2020-377 du 31 mars 2020 modifié par le décret n° 2024-664 du 3 juillet 2024 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables.

Faisant suite aux auditions en date du 03 septembre 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude concernant la :

### Spécialité GYNECOLOGIE MEDICALE ET OBSTETRIQUE

#### AVIS FAVORABLE

(classement des candidats par ordre alphabétique)

	NOM	Prénom
1	BESSOLO	Lysiane Sidonie
2	GANDAHO	Epiphane
3	GBENYEDJI	Kossivi Didi Dimitri
4	NDESANZIM OTEM	Christian
5	NGENDABANYIKWA	Richard
6	TSONO TADIE	Dodo Alvine
7	YOUSEF	Ahmad

**Cette liste est valable 18 mois.**

Mamoudzou, le 10 septembre 2025

Sergio ALBARELLO  
Directeur général de l'ARS Mayotte  
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice

 Pour le Directeur Général et par délégation  
La Directrice Générale Adjointe Médecins  
Dc l'Agence Régionale de Santé de Mayotte  
**Sandrine NOAH**